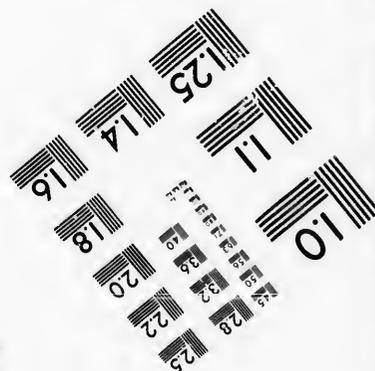
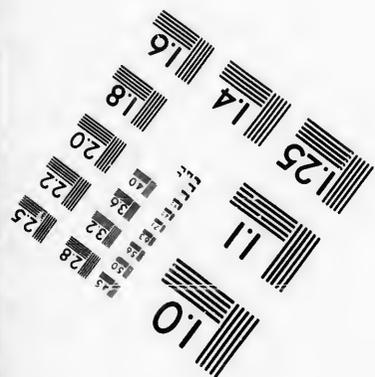
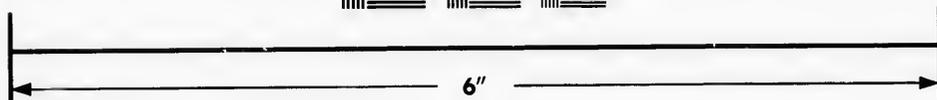
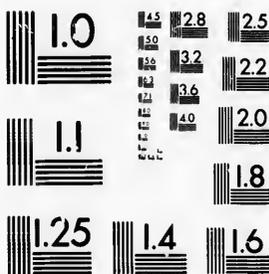


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
16
18
20
22
25
28
32
36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88
90
92
94
96
98
100

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

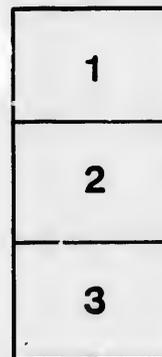
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

NOUVELLE SÉRIE }
No. 82 } Circulaire au Clergé

Evêché de Rimonski, 13 octobre, 1883

1o. *Francs-maçons* ;—2o. *Prières pour l'Eglise* ;—
3o. *Changements aux rubriques* ; 4o. *Tiers-Ordre de
St François d'Assise* ;—5o. *Frais de port* ;—6o. *Corres-
pondance*.

Messieurs et chers Collaborateurs,

I. Veuillez bien remarquer au sujet de ma Cir-
culaire No. 80, concernant les sociétés secrètes ou dé-
fendues : 1o qu'elle s'adresse à tous les prêtres du
diocèse, et non pas seulement aux curés, que par con-
séquent tous doivent y répondre ;—2o qu'il s'agit de
renseigner le St Siège, que c'est en matière très
grave, et qu'il y a donc pour chacun obligation stricte
de prendre des informations et de répondre aussi
pleinement que possible et sans retard inutile ;—3o
que les questions posées ne regardent pas unique-
ment la paroisse où vous résidez, mais généralement
toutes les paroisses de la province ;—4o qu'il faut ré-
pondre à cette Circulaire, que l'on sache quelque cho-
se là-dessus, ou qu'on ne sache rien ;—5o que l'on
doit dire non seulement ce que l'on connaît d'une

manière certaine, mais aussi ce que l'on regarde comme probable, ou qui est simplement appuyé sur des *on dit*. En pareille matière, il faut être *explicite*, et même *nommer* les personnes au Supérieur : c'est ce qui donne de la valeur aux renseignements.

Parmi les excommunications *latæ sententiæ* réservées au Souverain Pontife, dans la Constitution *Apostolicæ Sedis* de Pie IX, on lit :... " IV. Ceux qui entrent dans la secte maçonnique ou celle des *Carbonari*, ou les autres sectes du même genre, qui complotent soit ouvertement, soit secrètement, contre l'Église ou les puissances légitimes, aussi bien que ceux qui favorisent ces sectes de quelque façon que ce soit ; ou ceux qui ne dénoncent pas leurs coryphées et leurs chefs, tant qu'ils ne les ont pas dénoncés."—Il est aisé de comprendre par là qu'on encourt cette excommunication réservée en ne dénonçant pas à l'Ordinaire, quand on les connaît, les chefs et les principaux membres (coryphées) de ces sociétés défendues. Les *Fénians* sont aussi compris dans cet article, d'après une déclaration du 12 janvier 1870.

II. Les catholiques du monde entier sont en prières durant tout ce mois d'octobre par l'ordre exprès du Pape (*Nous décrétons et Nous ordonnons*, telles sont ses propres expressions). Il va sans dire que, si les simples Fidèles doivent ainsi invoquer N. D. du Rosaire pour les besoins urgents de la Sainte Eglise, soit au pied des autels quand ils le peuvent, soit en particulier et dans les familles, par la récitation quotidienne du chapelet et des litanies de Lorette, à plus forte raison devons-nous regarder comme un devoir

d'adresser au Ciel nos plus ferventes supplications pendant ce mois, et de prendre part à ces pieux exercices. nous ministres de Dieu, obligés par état d'être des hommes de prière. D'où il suit que les curés ne peuvent point priver leurs paroisses de ces exercices publics et solennels de chaque jour par des voyages et des absences qui ne sont pas d'une nécessité absolue.—Je vous avoue avoir vu avec peine quelques-uns d'entre vous s'exempter si légèrement de ce devoir imposé par le Souverain-Pontife lui-même. Cela vient de la malheureuse tendance qu'ont plusieurs membres du Clergé à se mettre en chemin à tout propos. Je proteste de nouveau contre cette manie, que je considère comme un grand abus. Evidemment ces amateurs de voyages et de courses, n'ont pas assez de goût pour l'étude, et ne comprennent pas suffisamment l'obligation de la résidence.

III. Par un bref du 28 juillet 1882, le St Père a décrété le changement suivant aux rubriques générales du Bréviaire, Chap. X de la Translation des Fêtes :

“ Les fêtes doubles-mineurs (excepté celles des Saints Docteurs de l'Eglise) et les fêtes semi-doubles, si elles sont empêchées d'une manière quelconque par la rencontre d'un dimanche, ou d'une fête ou d'un office plus élevé, ne se transfèrent pas ; mais, le jour même où elles tombent, on en fait mémoire aux deux Vêpres et à Laudes, avec la neuvième leçon historique, ou en faisant une des deux ou trois, si cependant ces fêtes peuvent se célébrer ce jour-là ; autrement ces fêtes doubles et semi-doubles s'omettent

complètement cette année-là, comme il est réglé pour un simple dans les rubriques, Chap. IX, no. 10, et Chap. X, no. 8."

Mais, afin d'éviter que, par ce changement, les offices de certains saints ne soient souvent réduits au rite simple ou ne soient totalement omis, Léon XIII a élevé au rite double majeur les fêtes de St Benoit, abbé, de St Dominique, de St François d'Assise, de la Commémoration de St Paul et des Sts Anges Gardiens.

Un décret de la Congrégation des Rites, approuvé par N. S. Père le 5 juillet dernier, permet de plus au clergé séculier et régulier, de réciter les offices votifs suivants, à la place des offices fériaux, excepté pourtant le mercredi des Cendres, les fêtes de tout le temps de la Passion, et celles de l'Avent depuis le 17 jusq' u'au 24 décembre inclusivement, savoir : le lundi, des Anges ; le mardi, des Saints Apôtres ; le mercredi, de St Joseph, Epoux de la Ste Vierge Marie et Patron de l'Eglise Catholique ; le jeudi, du Très Saint-Sacrement ; le vendredi, de la Passion de N.-S. J.-C.; le samedi de l'Immaculée Conception de la Ste Vierge. Ces offices répondent à-peu-près aux messes votives que l'on trouve dans le Missel. Ils vont être approuvés et publiés par la Sacrée Congrégation des Rites. Les autres Indults déjà accordés pour des offices votifs sont en outre confirmés.

Il faudra tenir compte de ces changements dans les rubriques, en préparant l'ordo particulier des paroisses et missions.

IV. Je vous ai déjà entretenu brièvement d'une Encyclique de N. S. P. Léon XIII, en date du 17 septembre 1882, par laquelle Sa Sainteté engage tous les Evêques à exciter autant que possible leurs ouailles à entrer dans le tiers-ordre de St François d'Assise. Je crois de mon devoir de revenir à la charge, et de vous presser de rencontrer les pieux désirs du Souverain Pontife. Il nous fait remarquer que le monde n'est pas moins malade de notre temps, qu'en celui où a vécu le Séraphique François, et que les mêmes remèdes contribueront à le guérir, c'est-à-dire le détachement des choses de la terre et l'estime de la pauvreté, la soumission à l'autorité, la répression des mauvais penchants du cœur humain, enfin l'amour fraternel entre tous les chrétiens.—La recherche excessive des biens passagers cause en effet trop souvent chez les riches la dureté et l'avarice, chez les pauvres l'envie et les murmures, et de là ces révolutions des communistes et des socialistes qui ébranlent presque partout les Etats.—L'insubordination envers les supérieurs produit aussi dans la famille cette horreur de tout joug, ce relâchement déplorable de mœurs, que l'on voit si fréquemment de nos jours parmi la jeunesse.—L'indulgence pour les passions, de son côté, amène ces désordres, ces crimes, ces intempérances, ces suicides, devenus pour ainsi dire journaliers.—Enfin, le défaut d'une véritable charité parmi les hommes, telle est la source de cette absence de bonne foi, de ces haines invétérées entre les différentes classes de la société, de ces calomnies odieuses, que l'on observe de toute part.

Tous ces maux, ajoute le Pape, trouveraient leur antidote dans les vertus dont St François d'Assise nous a laissé l'exemple, et qui se pratiquent d'une manière toute particulière dans son tiers-ordre.

Travaillez donc de toutes vos forces, Chers Collaborateurs, à l'établir parmi vos fidèles ; faites-leur en connaître les avantages et les règles ; et montrez-leur combien il est facile d'en faire partie, dans quelque état que l'on vive.

M. le Grand Vicaire se prêtera volontiers à vous procurer les Règles du Tiers-Ordre, et tous les renseignements que vous pourrez souhaiter.

V. N'oubliez pas, Messieurs, que c'est l'époque où vous devez transmettre à l'évêché (au pro-secrétaire, le Rév. M. F. X. Cloutier) *cinquante centins* comme frais de port, pour votre fabrique ou chapelle. Quelques-uns ont négligé cet envoi les dernières années.

VI. Je vous prie de nouveau d'éviter de traiter de plusieurs choses entièrement différentes *dans une même lettre*. Ainsi, une demande ou requête, une supplique pour dispense, une réponse à une Circulaire (v. g. sur la franc-maçonnerie), un rapport quelconque, etc., doivent être écrits sur une feuille *séparée*, de sorte à pouvoir être détachés du reste, et placés à part dans les archives.

Croyez-moi toujours, avec une sincère estime,

Messieurs et chers Collaborateurs,

Votre Evêque affectionné,

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMONDO

